

Jean-Baptiste André Godin à François Dequenne, 8 juillet 1875

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (16)

Collation 2 p. (292r, 293v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à François Dequenne, 8 juillet 1875, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/48508>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [8 juillet 1875](#)

Lieu de rédaction 28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire [Dequenne, François \(1833-1915\)](#)

Lieu de destinationInconnu

Description

Résumé Godin a appris de diverses sources que le couple Paquerot a l'intention de quitter le Familistère. Godin veut s'assurer que les faits regrettables reprochés à monsieur Paquerot ne sont pas l'effet d'un mouvement d'irréflexion. Il remarque que monsieur Paquerot n'est pas content de ses appointements mais qu'il percevait à ses début 1 500 F alors qu'il touche aujourd'hui 3 000 F avec sa femme. Il recommande que Paquerot fasse des excuses à l'économie ou qu'il déclare son intention de quitter le Familistère. Godin demande à Dequenne de lire la présente lettre à Paquerot. Il ajoute qu'il ne veut pas congédier Paquerot mais que ce dernier ne doit pas s'en prendre à Tasserit. Godin annonce à Dequenne que Magnier lui a écrit pour lui faire part de son départ le 15 juillet : il demande à Dequenne de s'entendre avec Colombet pour son remplacement.

Notes Selon le texte de la lettre de Godin à Émile Godin du 8 juillet 1875, la lettre est remise par ce dernier à François Dequenne.

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Conflit](#), [Familistère](#), [Finances personnelles](#)

Personnes citées

- [Colombet \[monsieur\]](#)
- [Magnier \[monsieur\]](#)
- [Paquerot, Marie Anastasie](#)
- [Paquerot \[monsieur\]](#)
- [Tasserit \[monsieur\]](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Versailles 8 Juillet 77

Cher Monsieur Deguenne

Les procès-verbaux de nos séances, une lettre que je reçois de M. Grimaldi, ainsi qu'une lettre que m'a récemment parvenue de M^e Paquerot, me font croire qu'il entre dans les intentions de M. Paquerot et de sa dame de quitter l'Académie.

Malgré cela, je ne voudrais pas remplacer M. Paquerot, ni sa dame, sans être assuré que les faits regrettables qui ont été signalés ne sont pas quelquefois l'effet d'un manque d'irréflexion que M.

Paquerot pourrait regretter lui-même.

J'crois qu'en ce moment, il n'est pas satisfait de ses appartenements, il pourrait pourtant remarquer que à son début il a reçu 1500 francs, et qu'aujourd'hui il en touche 1000 avec sa Dame. Si cela n'est pas assez pour lui, ce n'est évidemment pas en de conduisant mal dans son service qu'il pourra améliorer sa position.

Quoiqu'il en soit, il est indispensable de changer la situation, il faut que M. Paquerot fasse des économies à l'économie, et se déclare disposé à l'avenir à ne pas introduire de mauvaises habitudes dans son service, ou il faut qu'il

déclare son intention de quitter la maison.

J vous prie donc de le voir de lui lire cette lettre et de recevoir ses explications, après que je pourrai agir en conséquence.

Je ne désire en aucun cas congédier M. Payerot, mais ce que j' veux de la façon la plus jumelle c'est que chacun fasse son devoir. Et lorsque M. Payerot se place en dehors d'une communauté acceptable, il n'a pas à s'en prendre à M. Bassierit si des observations lui sont faites, c'est à moi qu'il doit s'en prendre, car c'est moi qui ai instauré l'économat pour la surveillance des services, ainsi que la

commission pour le contrôle de toutes les aspirations.

M Magnier m'a écrit qu'il devait quitter le 1^{er} de ce mois, la commission n'en semble pas prévenue. Il faut s'entendre avec M. Cholambet pour voir si l'on est en mesure de le remplacer.

Taîto-moi connaître le résultat de notre démarche, et recever mon salut bien cordial.

Godin